



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 23 février 2017 à 20h15

Présents : Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Lydia PROTIN, Jean-Paul LEGER, Pascal MARCHANDIAU, Frédéric SOUBEYRAND, Catherine NALPOWIK, Colette BUTTARD, René VERGNES, Philippe TERRY, Huguette JOLIVET.

Absent excusé : Sylvain MAURIN qui a donné procuration à Frédéric SOUBEYRAND.

Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion peut débuter.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 décembre 2016 ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, Le Conseil Municipal décide de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Mise en concurrence du contrat d'assurance groupe « risques statutaires ».

Approbation du compte de gestion Service Général – Exercice 2016 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Général – Exercice 2016, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

Approbation du compte administratif Service Général – Exercice 2016 :

Il est fait lecture du compte administratif 2016 du Service Général qui est approuvé à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section de fonctionnement :</u>		
Résultat reporté :		108 784.06
Opérations de l'exercice :	405 758.54	458 724.04
Résultat de clôture :		161 749.56
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :	103 814.44	
Opération de l'exercice :	138 979.33	166 216.10
Résultat de clôture :	76 577.67	
Restes à réaliser :	43 962.54	

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 – Service Général :

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 120 540.21 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 41 209.35 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Approbation du compte de gestion Service Assainissement – Exercice 2016 :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Service Assainissement – Exercice 2016, du comptable, qui est conforme aux écritures de la comptabilité du maire.

Approbation du compte administratif Service assainissement – Exercice 2016 :

Il est fait lecture du compte administratif 2016 du Service Assainissement qui est approuvé à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote).

	<u>Dépenses ou déficit :</u>	<u>Recettes ou Excédent :</u>
<u>Section d'exploitation :</u>		
Résultat reporté :		9 552.95
Opérations de l'exercice :	51 711.46	58 824.38
Résultat de clôture :		16 665.87
<u>Section d'investissement :</u>		
Résultat reporté :		12 402.27
Opération de l'exercice :	20 512.48	41 735.74
Résultat de clôture :		33 625.53
Restes à réaliser :	20 835.00	

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 – Service Assainissement :

Considérant l'excédent d'exploitation de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (13 voix pour, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote), d'affecter la somme de 0.00 € au compte 1068 « Autres réserves » et la somme de 16 665.87 € au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté ».

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2017 :

M. le Maire a la possibilité, avant le vote du budget, d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il propose de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des budgets primitifs 2017 (Services : Général et Assainissement).

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire application de cette possibilité pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits suivants inscrits sur l'exercice 2016 :

. <u>Service général :</u>	
Opération N° 164 « Acquisition de matériels divers » :	1 725.06 €
. <u>Service Assainissement :</u>	
Chapitre 21 « immobilisations corporelles » :	1 476.50 €
Opération N° 25 « Amélioration Traitement Station d'épuration » :	240.00 €

Débat d'orientation budgétaire :

Le maire propose une réflexion concernant les opérations d'investissement futures.

Travaux de rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble « La Gare »

Prochainement, les membres de la commission des travaux examineront les devis déposés par les divers artisans, avant de les soumettre au Conseil Municipal pour accord.

Révision du PLU avec « Grenellisation » ou modification simplifiée

Une récente rencontre avec les services du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) nous amène à penser que la « Grenellisation » du Plan Local d'Urbanisme ne serait plus obligatoire, auquel cas le changement de désignation de la zone US (quai Est de la Gare SNCF) serait susceptible de se faire par le biais d'une modification simplifiée, sans avoir recours à une révision du PLU, avec ou sans « Grenellisation ». Cette opération pourrait permettre la construction de bâtiments autres que ceux dévolus à une activité commerciale liée à la SNCF. La construction d'un bâtiment communal à caractère culturel ou festif (ERAC) serait-elle possible ? La réponse à cette question devrait nous parvenir dans les semaines, ou mois à venir.

Appartement communal de la Gare :

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de rénovation de l'appartement communal de la gare, il a été demandé le concours du service SOLiHA (Solidaires pour l'Habitat) afin de rechercher des organismes financeurs et monter les dossiers de demande de subvention. Dans cette optique, le maire propose de signer une convention avec cet organisme (coût 990 €) et sollicite l'autorisation de signer tous dossiers de demande de subvention ainsi que tous documents d'urbanisme.

Le projet prévoit la réfection de la toiture, l'isolation des murs extérieurs et du plancher haut, la pose de menuiseries isolantes, le chauffage par panneaux rayonnants, la ventilation mécanique contrôlée et la réfection des sanitaires, pour un montant total de travaux estimé à 42 750 € HT.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Valorisation Certificats d'Economies d'Energies issus d'opérations réalisées/Patrimoine communal – Convention Commune VION/ SDE 07 (Syndicat Départemental des Energies) :

Le SDE 07 devrait subventionner une partie des travaux du logement de la Gare (isolation des murs et changement des ouvrants). En contrepartie, cet organisme demande à la commune de lui céder les Certificats d'Economie d'Energie liés à l'opération. Pour ce faire, le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention pour la valorisation des CEE issus d'opérations réalisées sur les patrimoines de la collectivité, sachant que ladite convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07. Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 13 février 2017 :

Madame Catherine SOUBEYRAND commente ce compte rendu dont le point principal est la suppression de la 4^{ème} classe. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, regrette cette décision guidée par une analyse purement administrative. Cependant, dans un souci de maintien de la qualité de l'enseignement au sein de l'école publique, l'intégralité des élus décide de maintenir la présence d'un agent communal d'aide aux enseignants, 4 demi-journées par semaine, à charge au Directeur d'affecter cet agent sur les différentes classes, en concertation avec ses collègues. Toutefois, le Conseil Municipal souhaite ardemment que les enseignants puissent accueillir les enfants de moins de 3 ans, afin de « fidéliser » la scolarité locale.

Projet de sécurisation Ecole : Demande de subventions Etat (FIPD – DSIL) :

Dans un souci de mise en sécurité des enfants, conformément aux prescriptions administratives, la commune envisage la mise en place à l'école d'un système de sécurité à hauteur du portail, avec portier-vidéo-interphone, gâche électrique et projecteur avec déclenchement automatique, pour un montant total de travaux estimé à 4 641 € HT. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à adresser les demandes de subventions à M. le Préfet de l'Ardèche.

Mise en concurrence du contrat d'assurance groupe « risques statutaires » :

La commune est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe « risques statutaires » SOFAXIS/CNP ASSURANCES garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service. Le contrat actuel arrivant à terme le 31 décembre 2017, le Centre de Gestion propose de se substituer aux collectivités se trouvant dans le même cas de figure, afin de négocier au mieux un contrat d'assurance leur garantissant des conditions et tarifs préférentiels. Pour cela, le Centre de Gestion demande de prendre une délibération l'autorisant à engager la procédure. Le Conseil Municipal, dans son intégralité, avalise cette proposition.

Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournois – Herbasse - Pays de St Félicien :

1° Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Le maire explique aux élus que la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) prévoit le transfert de la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté d'Agglomération, à compter du 27 mars 2017. Notre Communauté d'Agglomération ne souhaite pas être en charge de cette compétence, comme la majorité, voire l'intégralité, des communes adhérentes qui perdraient ainsi la maîtrise de l'urbanisme local. Afin de pouvoir s'opposer à cette mesure qui ne satisfait ni la Communauté d'Agglomération, ni l'ensemble des communes, il peut être fait échec à cette disposition si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération dans les 3 mois précédant le terme du délai d'application, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Suite à cet exposé, l'ensemble des élus décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournois – Herbasse – Pays de Saint-Félicien.

2° Entretien de la Viarhona :

Jean-Pierre VIVIER, 1^{er} adjoint, délégué communautaire au sein de la commission ViaRhona, donne lecture et commente une proposition de convention entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de VION. La Commune de VION assurera l'entretien et les petites réparations sur la totalité du tronçon local, soit 4,032 km, dont 3 km sur le chemin rural N° 20 Chemin de Varogne. En contrepartie, la Communauté d'Agglomération s'engage à participer financièrement, chaque année, à hauteur de 2 500,00 € le Km, soit 10 080,00 €. Cette proposition de convention mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3° Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Le Maire explique que la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) existant au sein de la Communauté de Communes HTCC (Communauté dissoute au 31-12-2016) trouve à nouveau sa place au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération mise en place au 1^{er} janvier 2017. La Commune disposait d'un délégué titulaire (Sylvain MAURIN) et d'un délégué suppléant (Pascal MARCHANDIAU) . Par délibération de ce jour, prise à l'unanimité, MM. MAURIN et MARCHANDIAU sont reconduits dans leur fonction respective.

Syndicat Cance-Doux :

Mardi 14 février, le Conseil Syndical des Eaux de Cance-Doux s'est réuni en présence des délégués locaux (le Maire et René VERGNES). Il a été porté connaissance à l'assemblée que le Syndicat des Eaux Cance-Doux souhaitait fusionner avec le Syndicat des Eaux Annonay-Serrières, ce dernier syndicat ayant déjà délibéré en ce sens. Le 14 février, la cinquantaine de membres présents s'est prononcée favorablement à cette fusion. Afin de conforter cette volonté de rapprochement, permettant ainsi à cette nouvelle entité d'être plus forte dans un contexte de « main mise » par les Communautés d'Agglomération, il est demandé aux communes adhérentes au Syndicat des Eaux de Cance-Doux de prendre une délibération approuvant cette fusion. Délibération adoptée à l'unanimité.

Renouvellement Autorisation CNR (Compagnie Nationale du Rhône) :

L'autorisation d'occupation temporaire d'une partie du domaine concédé à la CNR (2 400 m²), consentie à la commune (comprenant le « terrain de tennis » et le terrain d'agrément contigu), arrive à échéance au 31 décembre 2017. La CNR propose à la commune de renouveler cette autorisation précaire et révocable pour une durée ne pouvant excéder le terme de la concession confiée à CNR, à savoir le 31 décembre 2023. La redevance annuelle est fixée en valeur 2005 à 200,00 €. Accord est donné par le Conseil Municipal.

Participation aux frais de chauffage :

Par délibération prise ce jour, le Conseil Municipal s'engage à demander le remboursement des frais de chauffage aux 2 locataires des appartements situés au 1^{er} étage de l'école publique, pour la période allant du 1^{er} octobre 2016 au 31 janvier 2017, à savoir :

Mme KIRMANN : 680,00 €

Mr LAURIER : 124 €.

Attribution de Tickets restaurant aux agents communaux :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 8 décembre 2016, il a été décidé, à la majorité (5 abstentions, 9 voix pour), d'allouer des tickets restaurant à l'ensemble du personnel communal. La dotation, pour un agent travaillant à temps plein, a été arrêtée à 10 tickets par mois, proratisée pour les agents à temps non complet, pour une valeur faciale du ticket de 10 € (50 % à la charge du salarié, 50 % à la charge de la collectivité). Il est décidé à l'unanimité que l'imputation des tickets prendra effet à compter du 3^{ème} jour ouvré d'absence et se fera par jour ouvré.

Informations diverses :

Communauté d'Agglomération - Ouverture des commissions thématiques aux élus

Pascal MARCHANDIAU se porte volontaire pour participer aux travaux de la commission thématique DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Journée citoyenne de nettoyage : samedi 18 mars : Rendez-vous 9h00 devant la mairie

Inauguration du City-Stade : Vendredi 23 juin 2017 à 17h00

Concert Vochora : Mardi 4 juillet en l'église (heure à définir)

Dates des élections : Dimanches 23 avril et 7 mai de 8h00 à 19h00 Election Présidentielle

Dimanches 11 et 18 juin de 8h00 à 19h00 Elections Législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 23h00.

VION, le 03 mars 2017.

Le Maire,

Michel DARNAUD

